

Zones blanches : opérateurs et élus réunis à Bercy pour lancer la phase de travaux

Téléphonie mobile Publié le mercredi 24 février 2016

Afin de lancer véritablement le programme de résorption des zones blanches, le ministre de l'Economie, Emmanuel Macron, réunit à Bercy ce 24 février les associations d'élus, les maires des communes non couvertes et les opérateurs pour leur en présenter les détails. L'objectif : lancer la phase de construction des points hauts.

De plus en plus pressé par le temps sur le programme "zones blanches centres bourgs", l'Etat réunit à Bercy, le 24 février, les maires des 268 communes toujours non couvertes, les associations d'élus et les opérateurs mobiles pour en définir les conditions de mise en œuvre. Ces réunions seront l'occasion pour le ministre de l'Economie, Emmanuel Macron, de présenter les mesures et les modalités de financements du programme à l'ensemble des acteurs.

Les 268 communes situées en "pure" zone blanche (1) seront soutenues dans leur démarche par l'Agence du numérique qui prendra en charge le financement des 300 points hauts (pylônes), pour un coût global de 30 millions d'euros. Elles devront tout de même financer le raccordement électrique des pylônes ainsi que l'identification et l'acquisition des terrains. Soit des frais pouvant s'élever à "plusieurs dizaines de milliers d'euros". Pour mener les travaux, elles auront le choix d'en prendre la maîtrise d'ouvrage, auquel cas l'Agence n'aura qu'un rôle d'encadrement et de financeur. Quant aux opérateurs, ils se sont engagés à déployer de la 3G (internet mobile) et non de la 2G comme ce fut longtemps évoqué. La 4G devrait être déployée "dès que possible", une fois l'ensemble des questions techniques résolues. Si l'Etat a pris en considération plusieurs demandes des collectivités - sur les financements et les débits notamment -, la redéfinition des zones blanches n'est toujours pas d'actualité. "On arrive sur la fin d'un programme, et une nouvelle définition nous aurait obligé à tout reprendre", explique-t-on du côté de l'Agence, tout en ajoutant "qu'il existe une véritable problématique autour du mal couvert". Ainsi, sur les 1.200 tests menés dans les territoires, seuls 268 communes ont été identifiées comme situées en "pure zone blanche". On observe cependant une petite inflexion du discours, avec la reconnaissance des besoins de connectivité en intérieur. Sur ce point, l'Etat et les opérateurs travailleront à mieux mettre en valeur les solutions d'"antennes à domicile" (type Femtocell). Autrement, face aux besoins en connectivité des territoires, les opérateurs financeront la couverture de 3.600 communes (dont 2.200 restent à couvrir) en 3G (et par la suite en 4G) pour mi-2017.

Enfin, la couverture de 800 sites d'intérêt particulier (touristique, économique...) sera financée à parts égales entre l'Etat et les collectivités sur les quatre prochaines années. L'Etat devrait ainsi engager 42 millions d'euros sur le projet. Initialement plafonnées à 30.000 euros, les aides de l'Etat ont été depuis portées à 50.000 euros par site, et jusqu'à 70.000 en zones de montagne. A l'image de ce qui est déjà fait pour les déploiements fibre dans le cadre du plan France Très Haut Débit, les collectivités - qui pourront se regrouper - auront la maîtrise d'ouvrage sur ces projets. A noter qu'un premier appel à projets - pour 300 sites - devrait être ouvert en mars.

Plus largement, l'Agence du numérique, déjà reconnue pour sa capacité à

accompagner les collectivités sur le fixe, sera l'interlocuteur privilégié des collectivités afin d'assurer "le meilleur dialogue". Dans l'entourage du ministre, on insiste sur le caractère "décentralisé" de la démarche même si les financements proviennent en grande partie de l'Etat.

I.E. / EVS

(1) Un arrêté publié au JO du 24 février 2016 définit la liste complète des communes concernées.